

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2025

PROTÉGER DURABLEMENT LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE - (N° 766)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° CD35

présenté par

M. Barusseau, M. Roussel et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° CD|33 de M. Raux

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 8, après les mots :

« programme d'actions »,

insérer les mots :

« ,dans une logique de contractualisation et en valorisant les services écosystémiques, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés se justifie par son texte même.